

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

PLACE GAMBETTA - BP 555
14037 CAEN CEDEX
TEL : 02.31.85.40.00
TELECOPIE : 02.31.79.16.19

JURIS DOMUS

8 PLACE DU MARECHAL JUIN
BP 20546
35105 RENNES CEDEX 3

V/REF :

N/REF : 55 B 83 / 2002-R-113

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 26/09/2002, SOUS LE NUMERO 2002-R-113,

ORDONNANCE DU PRESIDENT DU TC DE CAEN EN DATE DU 23/09/02
DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

CONCERNANT LA SOCIETE

SAMFI 2
Société anonyme
ZONE INDUSTRIELLE DE LA SABLONNIERE
ROTS
14980 ROTS

R.C.S. CAEN 553 820 838 (55 B 83)

LE GREFFIER



AFFAIRE : SAMFI 2
ZONE INDUSTRIELLE DE LA SABLONNIERE
ROTS
14980 ROTS

O R D O N N A N C E

NO 2002000714

NOUS PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN, ASSISTE DU GREFFIER,
VU LES DISPOSITIONS DE L'ART. 64 DU DECRET NO 67.236 DU 23 MARS 1967,
VU LA REQUETE QUI PRECEDE, LES MOTIFS INVOQUES,
Y FAISANT DROIT,

DESIGNONS AUX FINS SOLLICITEES :

MR LORGERON ALAIN
24 RUE NORREY, RESIDENCE ST PAUL, 14000 CAEN

REGULIEREMENT INSCRIT(S) SUR LA LISTE ARRETEE PAR LA COUR D'APPEL
AUX CHARGES DE DROIT,

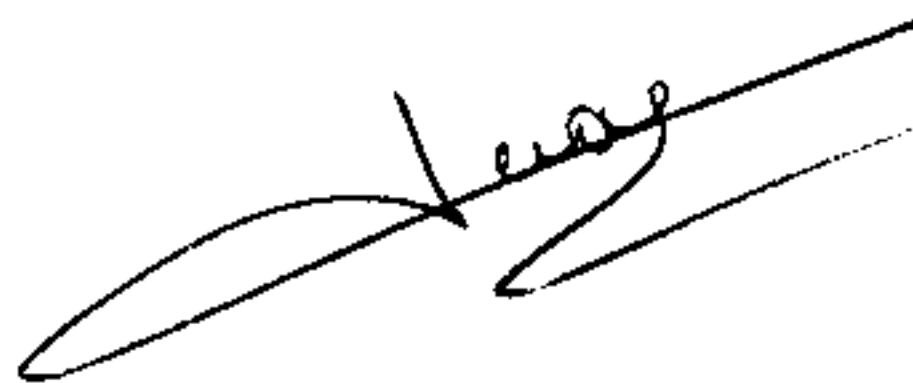
DISONS QU'EN CAS DE REFUS OU D'EMPECHEMENT IL SERA PROCEDE AU REMPLACEMENT
DANS LES MEMES FORMES QUE DESSUS,
FAIT A CAEN, LE 23/09/2002

LE PRESIDENT,
R. EOURTEMER

LE GREFFIER,
J. PROYART

COPIE CERTIFIEE CONFORME

~~Le Greffier~~



Eliane Leroy
commis-greffier

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de CAEN

La soussignée : Madame Christine SAMSON,

Demeurant ZI La Sablonnière à ROTS (14980)

agissant en qualité de Présidente du Conseil d'administration de la société « **SAMFI 2** » société anonyme au capital de 39 000 €uros, dont le siège est à ROTS (14980) – Zone Industrielle La Sablonnière immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 553 820 838 RCS CAEN,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Les actionnaires de la Société « **SAMFI 2** » envisagent de procéder à sa transformation en Société par Actions Simplifiée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, cette transformation ne pourra être décidée par l'assemblée générale extraordinaire que sur présentation par un ou plusieurs Commissaires à la transformation d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'actionnaires ou de tiers.

C'est pourquoi, la soussignée sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de désigner un Commissaire chargé de cette mission légale.

Monsieur Alain LORGERON, commissaires aux comptes exerçant ses fonctions à CAEN (Calvados) – 24, rue Norrey – Résidence St-Paul et exerçant les fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la Société «**SAMFI 2**», la requérante sollicite sa nomination en qualité de commissaire à la transformation conformément aux dispositions de l'article 224-3 du Code de Commerce.

Fait à ROTS,
En deux exemplaires,
Le 12 SEPTEMBRE ,
Deux mil DEUX.

